

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE LIBRE DE WAREMME ASBL

Le projet d'établissement exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur pendant les trois prochaines années, d'une part en veillant à la continuité des démarches déjà entreprises et qui portent leurs fruits, et d'autre part en mettant en œuvre de nouvelles actions afin d'améliorer encore le service rendu à la société en général et à nos élèves en particulier. Ce texte sera bien sûr adapté en fonction de la législation à venir.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

Fidèles à la tradition et à l'humanisme chrétiens, nous reconnaissons en chaque élève une personne éminemment digne et avons la conviction que chacun est plus grand que lui-même et que c'est notre tâche d'éveiller le meilleur de lui-même chez chaque élève qui nous est confié.

Un enseignement de qualité pour tous

Outre la qualité des cours sans cesse remise sur le métier, en plus du recours croissant aux nouvelles technologies, par-delà l'amélioration permanente du matériel pédagogique et des infrastructures, nous souhaitons pour les trois prochaines années concentrer notre action sur les quatre domaines suivants.

1. Apporter une aide aux élèves en difficulté : d'une part en portant un regard positif sur chaque élève, quel que soit son parcours, ses choix et son histoire, par une attention et un soutien au quotidien, à travers des encouragements, des invitations à se dépasser ou des exigences formatrices ; d'autre part en mettant en place des structures aptes à rencontrer et à résoudre ces difficultés, telles que la remédiation ou l'utilisation de matériels spécifiques.
2. Donner un sens aux apprentissages pour favoriser l'implication et la responsabilité des élèves, à travers des méthodes pédagogiques et le recours aux propositions externes à l'école telles que les expositions ou les rencontres.
3. Favoriser le continuum pédagogique pour aider les élèves dans les différents passages à effectuer pendant le cursus scolaire, qu'il s'agisse du passage entre primaire et secondaire, entre D1 et D2, entre 3ème et 4ème année mais aussi d'une année à l'autre au sein d'une même discipline, et ce à travers la concertation entre professeurs, la formation en cours de carrière et le recours aux outils fournis par les instances de l'enseignement.
4. Mettre en place les outils et activités nécessaires à l'orientation des élèves afin que chacun puisse construire son projet personnel et trouver le chemin qui lui convient, quel qu'il soit.

Une formation humaine de qualité pour tous et par tous

Parmi toutes les compétences et les aptitudes que nous voulons développer chez nos élèves, au-delà des savoirs et des savoir-faire, nous voulons également porter une attention particulière à la qualité du savoir-être. Pour les trois prochaines années, nous souhaitons concentrer notre action en ce domaine sur les axes suivants.

1. Éduquer au respect sous toutes ses formes : respect de soi d'abord tant au niveau de la santé, de l'hygiène que des addictions ; respect des autres également, dans les relations réelles ou virtuelles, dans la conscience des droits et devoirs, dans la découverte des différences et de leurs

richesses ou dans le souci du plus faible ; respect de l'environnement enfin, qu'il s'agisse de nos lieux de vie ou de la planète en général.

2. Ouvrir nos élèves au monde, en suscitant chez eux le sens du beau, du bon et du vrai, tant dans le domaine de la solidarité et de la culture que dans le développement d'un esprit critique.
3. Éveiller au sens pour permettre à chacun de construire son propre chemin, en donnant aux élèves les outils nécessaires pour réussir sa vie dans le sens de l'Évangile et des vertus que sont la foi en chaque être humain, l'espérance en un monde toujours à construire et l'amour du prochain.

Plan d'actions collectives (PAC)

1. Qu'est-ce que le PAC ?

Le Plan d'Actions Collectives (PAC) explicite l'organisation du 1er degré à l'Institut Saint-Laurent et Notre-Dame, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour venir en aide aux élèves en grandes difficultés au cours du premier degré.

Le PAC fait l'inventaire des ressources qui peuvent être mises au service de ces élèves en vue de se préparer à présenter le CE1D et à atteindre les compétences qu'il met en jeu.

Les dispositions décrites ci-dessous et dont la liste n'est pas exhaustive (elles seront adaptées en fonction des besoins et de l'expérience) sont les résultats du Décret du 10 avril 2014. Ne plus redoubler en première année n'allège pas la responsabilité des uns et des autres sur le chemin des apprentissages. En effet, chacun est appelé à faire de son mieux pour se préparer à valoriser des compétences acquises sur un degré de deux années scolaires en s'exerçant avec persévérance dans le but de présenter les épreuves certificatives du premier degré en fin de deuxième année (Examens en vue d'obtenir le CE1D).

2. Organisation du premier degré

Chaque élève suit une formation de 31 heures par semaine réparties en 28 heures de formation commune et de 3 heures d'activités complémentaires qui sont choisies avant le début de l'année scolaire parmi les différents menus de formation proposés par l'établissement.

Les élèves suivent l'une de ces grilles pendant toute la durée de l'année scolaire.

Étude dirigée : pendant toute l'année scolaire, une étude est organisée de 16 heures 15 à 17 heures 15, sur inscription. Les élèves inscrits peuvent bénéficier de l'aide et de la guidance de professeurs désignés pour leur venir en aide si nécessaire pendant cette étude (lundi, mardi et jeudi)

Remédiation ponctuelle : si des difficultés ponctuelles ou mineures surviennent en mathématique ou en langues modernes, elles sont surtout prises en charge dans le cadre des cours habituels ou, sur prescription précise du professeur et l'accord du conseil de classe, pendant l'une des heures de remédiation organisées au sein de l'école en mathématique et en langues modernes.

P.I.A. (Plan individualisé d'apprentissage) : il mobilise les ressources disponibles pour aider les jeunes en difficulté plus récurrente : Centre psycho-médico-social (PMS), logopède, relais au sein de l'école, professeurs de soutien scolaire.

Organisation des P.I.A.

C'est le conseil de classe qui décidera du type d'action à mener au bénéfice de ces élèves au vu de leurs résultats scolaires et des compétences acquises ainsi qu'au vu d'un rapport d'attitudes attendues en classe et pendant la vie scolaire en général. L'analyse de leurs difficultés se fera non seulement du point de vue des difficultés dans les matières principales, mais aussi d'un point de vue plus transversal au travers de l'observation d'une série d'attitudes nécessaires à la scolarité et qui leur font défaut. Le PIA est évalué tout au long de sa mise en œuvre afin d'être adapté et/ou prolongé ou encore de ramener l'élève qui a progressé vers les activités habituelles de la classe, en autonomie, selon les objectifs atteints et l'évolution de la situation de difficulté. Les parents de l'élève seront informés de la démarche dans son ensemble et seront invités à donner toute information ou suggestion susceptibles d'aider à la prise en charge de leur enfant.

Un **coordonnateur du PIA** sera désigné parmi les membres de l'équipe pédagogique. C'est lui qui accompagnera, en tant que coach, les élèves qui bénéficieront d'un Plan Individualisé d'Apprentissage. Il rencontrera les élèves régulièrement pour mesurer leurs progrès et fera le lien entre les professeurs, les éducateurs, les parents, l'enfant, le PMS, la logopède et tous les acteurs qu'il paraîtra utile d'intéresser à la problématique. Il tiendra à jour un document de suivi qui permettra d'avoir une vue d'ensemble de la situation du jeune. Pour les élèves qui bénéficieront d'un PIA, c'est le coordonnateur qui assurera l'essentiel de l'accompagnement et les relais nécessaires entre les uns et les autres. Il pourra réfléchir avec l'élève à sa motivation, aux attitudes qui favorisent l'efficacité, même s'il n'est pas exclu, dans l'accompagnement des élèves, de les soutenir dans des démarches d'apprentissage précises. Ce soutien scolaire peut être interrompu par le conseil de classe, en concertation avec les parents. Par ailleurs un professeur assurera un accompagnement des élèves en difficulté pour les aider à construire leur méthode de travail.

Les élèves bénéficiaires d'un P.I.A. peuvent aussi fréquenter l'étude dirigée du soir. Ils peuvent aussi rejoindre les moments de remédiation en français, en mathématique et en langues modernes, mais dans ce cas, il s'agit de régler des problèmes ponctuels de matière qu'il n'était pas possible de gérer autrement : on ne fréquente pas la remédiation pour de longues périodes.

Troubles de l'apprentissage : les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan établi par un professionnel et les élèves repérés par le conseil de classe en grandes difficultés dans plusieurs cours de la formation commune ou de façon durable bénéficieront d'un Plan Individualisé d'Apprentissage selon l'avis du conseil de classe (PIA), avec l'accord de leurs parents. Si des aménagements raisonnables sont souhaités, ils doivent nécessairement être envisagés en équipe avec les parents et les professeurs qui sont chargés du suivi de ces jeunes gens : ensemble, on pourra déterminer ce qui est pertinent et praticable, au cas par cas.

2S et enseignement différencié : les élèves orientés en 2ème année supplémentaire ou qui suivent les cours de 1ère ou 2ème année différenciée bénéficient aussi d'un P.I.A..

À la fin du premier degré, les élèves qui n'ont pas pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans ou qui n'auront pas réussi les épreuves du CE1D, en dépit de leurs efforts et de l'aide reçue, se verront orientés vers une année supplémentaire par le conseil de classe de fin d'année scolaire (2S). Pour eux, une grille de cours adaptée sera organisée, pour l'année entière. Un coordonnateur assurera

aussi l'accompagnement de ces jeunes ainsi que la réflexion avec eux sur leur projet, leur motivation et leur méthode de travail.

3. L'orientation scolaire

Les activités complémentaires doivent aider l'élève dans la démarche d'orientation et le premier degré est donc propice à initier une réflexion dans ce sens.

Avec l'aide du PMS, notamment, nous travaillons à l'orientation dès la première année du secondaire. Des moments seront consacrés à des informations, des visites et autres expériences, selon les opportunités. Les parents sont informés des conseils formulés par les équipes pédagogiques et de l'importance d'en tenir compte pour l'entrée au deuxième degré.

4. Dispositions finales

Ce Plan d'Actions Collectives en cours d'élaboration a été concerté avec des représentants du corps enseignant. Il fait partie du Projet d'Établissement et a été soumis à l'approbation du Conseil de Participation et du Conseil d'Administration du Pouvoir Organisateur. Il fera l'objet de remaniements en fonction de l'évaluation de l'expérience.

Fait à Waremme ce mardi 7 juin 2016

Ce texte est adopté comme projet d'établissement dans nos écoles.